



LA LETTRE confédérale

Dialoguer ? Chiche !



Bernard Van Craeynest

La réforme des retraites est promulguée. La mesure phare de report des âges légaux de départ voulue et assumée par le président de la République est passée.

Pour autant, contrairement à ce que le chef de l'État a affirmé mardi 16 novembre dans son intervention télévisée, les déficits seront peut être moindres mais on est encore loin d'un retour à l'équilibre pérenne qui garantisse le système avec de bons niveaux de retraite pour tous ! La CFE-CGC n'attendra pas 2013 pour un nouveau rendez-vous déjà programmé qui nous verrait encore plus sur la défensive et dans l'obligation de rogner davantage les droits des salariés et des retraités...

Nous l'avons souligné durant toute cette crise, c'est l'ensemble de notre protection sociale qui est à bout de souffle et qui ne peut plus se contenter de rustines qui peinent à masquer la misère grandissante vécue par de plus en plus de monde. L'architecture, le financement, les mécanismes de solidarité... tout doit être revisité pour refonder les dispositifs. Quelle protection pour chacun, payée comment, par qui ? Une bonne simplification transparente vaut mieux que l'empilement des mesures qui coûtent de plus en plus cher sans permettre à chacun de faire face aux aléas de la vie.

Pour l'heure, nous entamons la négociation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO. Le 25 novembre, la décision doit être actée de proroger sur tout le premier semestre 2011 les règles actuellement en vigueur. Au-delà, tant que nous ne voyons pas clairement où nous voulons aller à partir de 2013, la CFE-CGC se battra pour maintenir la structure existante, régime général/AGIRC-ARRCO. Bien sûr, nous prendrons nos responsabilités pour ajuster les paramètres afin de ne pas dégrader davantage l'équilibre de nos régimes complémentaires. L'effort devra être équitablement réparti.

Les pouvoirs publics nous appellent à la concertation sur la dépendance. Si ce risque est reconnu comme la cinquième branche de la Sécurité sociale à côté de la famille, la santé, la vieillesse et les accidents du travail-maladies professionnelles, son financement doit relever de la même logique avec une part éventuellement d'origine fiscale et une part de cotisations employeurs et salariés. D'ailleurs, nous payons déjà dans nos impôts locaux ce que les conseils généraux financent sous forme d'Allocation personnelle d'autonomie. Nous y reviendrons.

Mais, après la séquence durant laquelle le dialogue avec le gouvernement a été sclérosé du fait des retraites, c'est bien avec les employeurs que nous devons démontrer que les partenaires sociaux sont capables de se saisir des grands dossiers du moment. Emploi (nombre, nature) qualité de vie et santé au travail, gestion des carrières, formation... Il y a là une opportunité à saisir pour prouver que nous savons dialoguer, négocier et conclure de manière équilibrée sans l'intervention intempestive du pouvoir exécutif et du législateur.

Le patronat sait tendre la sébile pour obtenir des allègements de charges ou des aides et est très attentif à satisfaire les exigences des actionnaires.

Un rééquilibrage est indispensable envers les salariés qui assurent la performance économique de nos entreprises et l'attractivité de nos territoires. J'ai répondu à Laurence Parisot, présidente du MEDEF, que la CFE-CGC était prête à travailler sur tout sujet en ce sens et sur longue période. Allons-y !

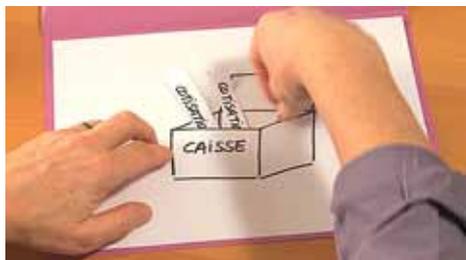
Bernard Van Craeynest



AGIRC-ARRCO

« **RENDEZ-VOUS D'URGENCE**
La négociation AGIRC-ARRCO s'ouvre le 25 novembre 2010 sur fond de déséquilibre financier des régimes à très court terme, dès 2009 pour l'AGIRC, et dès 2010 pour l'ARRCO. Une situation intenable car la seule possibilité est de combler le besoin de financement par une ponction sur les réserves. Il est donc nécessaire et incontournable de trouver un consensus entre les partenaires sociaux sur les leviers d'équilibrage des régimes à court et moyen terme. La première urgence est de proroger la durée de l'accord actuel à échéance du 31 décembre prochain de façon à permettre aux salariés qui veulent partir début 2011, de pouvoir le faire en toute sérénité. Nous négocierons une prorogation de six mois en cohérence avec la mise en application de la nouvelle loi des réformes de retraite du régime de base, mais en étant conscients que la volonté des employeurs est de donner un champ plus court à la prorogation, sans doute d'une durée de trois mois à renouveler. L'essentiel est de créer les conditions pour que tous ceux qui doivent partir prochainement à la retraite puissent préparer leur dossier avec leur entreprise en toute lisibilité. La volonté de la CFE-CGC est de proroger l'accord AGIRC-ARRCO lui-même et, bien sûr, de proroger par là même l'AGFF qui permet aux salariés de partir au titre de la retraite complémentaire au même âge qu'au régime de base, sans abattement. Après cette première étape, il faudra aborder concrètement les différents paramètres et leviers de retour vers l'équilibre financier.

Danièle Karniewicz
karniewicz@cfecgc.fr



Un clip vidéo CFE-CGC pour expliquer la retraite complémentaire : <http://bit.ly/aA18K7>

Travail ET famille ?

« **LES STÉRÉOTYPES S'ACCROCHENT**
Trop souvent encore les femmes sont discriminées pour cause de maternité. Déclarer un heureux événement devient difficile car la future maman culpabilise ! S'en suit la période de maternité au travail, la naissance et le retour dans l'entreprise : pas d'augmentation pour le travail effectué avant de partir en maternité, plus de promotions et, parfois, plus le même poste au retour malgré la loi. Et ne parlons pas des difficultés supplémentaires si la nouvelle maman demande un temps partiel ! Il est vrai que dans notre culture, le présentisme est très à la mode. Les femmes, et en particulier les femmes de l'encadrement, voient leur amplitude horaire augmenter (52 %) pour respecter la tradition d'entreprise. Mais 12 ou 13 heures d'affilée de travail, pensez-vous que cela soit productif ? Certainement pas pour le travail et encore moins pour la vie privée et familiale ! Les anglo-saxons adoptent des horaires normaux sans que, pour autant, les entreprises s'écroulent et ferment leurs portes. Les femmes et les couples ne s'en plaignent pas ! Faire des enfants, travailler... les femmes doivent être traitées en fonction de leur travail et non de leur genre ! Aujourd'hui, une femme sur deux est mécontente de sa qualité de vie. On peut le comprendre quand on voit les stéréotypes dépassés qui continuent d'être véhiculés dans et hors de l'entreprise : elles doivent toujours faire plus que les hommes, prouver les choses, se battre pour avoir les mêmes promotions et le même salaire que les hommes, montrer et démontrer qu'elle est capable d'accéder à des postes de responsabilités, etc. Il est grand temps que les choses changent. Quelques entreprises s'engagent dans cette démarche en signant des accords d'égalité professionnelle. La CFE-CGC veille à ce que ces accords soient appliqués. Pour terminer, je dirais : « et si l'on faisait tout cela à deux » ! Si les notions de partage et d'équité étaient appliquées au sein du couple, concilier vie privée et famille serait bien plus facile ...

Marie-Line Brugidou
marieline.brugidou@cfecgc.fr

Sécurité sociale 2011

« **AVENIR À CRÉDIT**
Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale affiche un déficit de 21,3 milliards d'euros pour le régime général en 2011, dont 11,5 pour l'assurance maladie, 6,9 pour la retraite, 3 pour la famille et 0,1 pour les accidents du travail. Cette situation difficile pose clairement le besoin d'une remise à plat de l'ensemble des modes de financement et d'une redéfinition de l'assiette de prélèvements de la protection sociale bien au-delà de la base des salaires. La CFE-CGC porte depuis plus de dix ans la proposition d'une cotisation sociale sur la consommation, seule piste pour adapter les financements à hauteur des besoins, compte tenu du vieillissement de la population. Faute de cela, les dérives actuelles conduisent à pénaliser les assurés sociaux en augmentant les restes à charge par le biais de déremboursements successifs de médicaments et d'augmentation des forfaits hospitaliers. De même l'équilibrage des besoins de financement des retraites se réalise par la baisse programmée du niveau des pensions et, parallèlement, la prise en compte de la dépendance semble ouvrir la voie royale à l'assurance privée. Il est temps de reposer les bases du modèle social que souhaitent défendre les citoyens dans un débat pédagogique et démocratique... C'est aussi l'enjeu de l'échéance de 2012 !

Danièle Karniewicz
karniewicz@cfecgc.fr



La cotisation sociale sur la consommation fait de plus en plus d'adeptes. Une idée CFE-CGC qui avance...

<http://bit.ly/ateiQa>



www.cfecgc.org

↳ Représentativité

LA CFE-CGC RE-CONFIRMÉE

Après FO, ce sont la Métallurgie CFTC, le Syndicat national du personnel navigant commercial et le Syndicat national des praticiens de mutualité agricole qui ont vu retoquée leur saisine du Conseil constitutionnel contre le volet catégoriel de la loi du 20 août 2008. Les règles de calcul de l'audience des syndicats catégoriels affiliés à la CFE-CGC sont bien conformes à la Constitution (Décision n° 2010-63/64/65 QPC du 12 novembre 2010).

<http://bit.ly/c3j1a>



↳ Remaniement

HALTE AU FLAN !

Bernard Van Craeynest s'est entretenu par téléphone avec le nouveau ministre du Travail, Xavier Bertrand. Il a affirmé qu'avec le patronat il fallait «tous travailler ensemble sur l'emploi, des jeunes, des seniors», ce serait «une façon de renouer le fil». La CFE-CGC se montre favorable à un calendrier social de deux ans «qui nous permette de ne pas être pollués par les échéances politiques» afin d'examiner ces sujets de fond. Un des gros dossiers sera la dépendance. Le président souhaite qu'on le traite mieux que celui de la retraite qui a fini en «flan complotable» : on parle déjà d'une assurance obligatoire mais pour quel «niveau de mutualisation» ; «qui paie quoi ; quel est le reste à charge pour les particuliers». Non, la CFE-CGC veut un «vrai débat. Pour tous ces chantiers, il ne suffira pas de dire «l'intendance suivra»... (BFM, 15.11.2010).

↳ Retraite

CE N'EST PAS FINI...

Tant que la loi réformant la retraite n'est pas promulguée, «nous n'abandonnons pas le combat», précise Carole Couvert : «la CFE-CGC se positionnera au fur et à mesure, en fonction des souhaits de ses différentes fédérations» (RMC, 22.10.2010). La Confédération s'est associée aux mobilisations de l'intersyndicale, en condamnant toute manifestation dont l'objectif aurait été la paralysie du pays. Le message de la CFE-CGC est clair : «cette réforme n'est pas financée (...), c'est un projet qui ne tient pas la route» (LCP, 22.10.2010). Pour Bernard Van Craeynest, au-delà de la retraite, toutes ces manifestations sont porteuses de «rebondissements dans les mois et les années qui viennent si on ne parvient pas à apporter des réponses claires et des solutions aux problèmes posés». Ces mobilisations ont été un moyen de refuser «la manière dont on malmène les salariés», une manière qui pousse au «désespoir» : «un pays qui n'est pas optimiste (...) est un pays qui a déjà perdu» (RMC, 27.10.2010). Le problème de la retraite reste posé, souligne Danièle Karniewicz : «il n'y a pas d'équilibre en termes de financements», (...) il manquera 42 milliards d'euros à l'horizon 2018. Il faudra bien aborder, un moment ou à un autre, la question de l'assiette de financement qui doit aller «au-delà de la masse salariale». La CFE-CGC estime «indispensable» de réfléchir à une cotisation sociale sur la consommation affectée à la retraite (BFM, 28.10.2010). Après le vote de la loi, le président confédéral appelle l'intersyndicale «à faire preuve d'imagination pour trouver d'autres formes d'expression pour maintenir ce débat» (AFP, 6.11.2010). Le 8 novembre, la CFE-CGC ne signait pas l'appel à manifester de l'intersyndicale : «le mode d'action consistant en des défilés et des manifestations est arrivé à son terme». Pour Carole Couvert, si la CFE-CGC est toujours «déterminée», elle adapte sa tactique et son mode d'action (France Culture, 9.11.2010). Dorénavant, l'organisation «mènera des actions spécifiques» (AFP, 9.11.2010).

↳ Santé au travail

LE HOLÀ

La CFE-CGC n'a cessé d'alerter le monde politique et social du danger que représentait le volet santé au travail de la réforme de la retraite. Un cavalier législatif visait à donner tout pouvoir à l'employeur quant à la santé des salariés en déresponsabilisant les médecins du travail. C'était comme «demander aux dealers d'organiser la lutte contre la drogue», s'insurgeait Bernard Salengro. Le Conseil constitutionnel vient de lui donner raison en censurant la nouvelle loi sur cet aspect. La CFE-CGC demande un large débat pour une réforme qui tienne compte du fait que «les salariés mettent en jeu leur santé dans le travail» et une «réelle gestion paritaire des services» garantissant l'indépendance des médecins du travail. (C^{qué} de presse, 9.11.2010).



Représentativité

Chez ExxonMobil France, la CFE-CGC devient le premier syndicat du groupe avec 32,6 % des voix, collègues 1 et 2, et 29,8 %, tous collègues confondus. Elle conforte sa suprématie par 14 sièges cumulés dans les différents CE...

Militants, connectez vous...
<http://intra.cfecgc.org>



AGIRC

À l'IRCP (Audiens), la CFE-CGC remporte deux sièges d'administrateurs pour la branche presse (21,61 % des voix) et un siège pour la branche spectacle (15,16 %). Ce qui lui permet d'être représentée par dix-huit délégués à l'assemblée générale.



Un nouveau site dédié à l'action sociale des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO : www.agircarrco-actionsociale.fr

↳ Pôle emploi

MARCHE SUR LA TÊTE

Restrictions budgétaires et réductions d'effectifs... Telles sont les perspectives tracées par l'État pour Pôle emploi. «On marche sur la tête», critique Marie-Françoise Leflon, secrétaire nationale : d'un côté, on a un marché de l'emploi qui reste catastrophique et, de l'autre, on a un mastodonte qui s'appelle Pôle emploi avec des salariés malmenés». La CFE-CGC demande une «suspension pendant un an» des suppressions d'effectifs. (AEF, 8.11.2010).

↳ Rencontre avec le PRG

EN TOUTE INDÉPENDANCE

Le Parti radical de gauche (PRG) a souhaité rencontrer la CFE-CGC, le 27 octobre dernier. Outre des échanges de vue sur l'actualité, la délégation CFE-CGC a fait valoir ses revendications, notamment quant à la «dégradation des conditions de travail de l'encadrement» et le «mal-être au travail». Carole Couvert, secrétaire générale précise que ce type de rencontre est habituel et n'enlève rien à l'indépendance de la CFE-CGC : «nous ne mélangeons pas syndicalisme et politique».

Retraités

Obtenir une réponse collective et solidaire à la perte d'autonomie ; obtenir une augmentation immédiate de nos retraites, telles sont les revendications portées par l'UNIR CFE-CGC, lors de la journée de mobilisation des unions de retraités, le jeudi 25 novembre. À Paris, rendez-vous à Sèvres-Babylone à 11h00.

www.cfecgc.org/syndic/unir/

↳ Handicap

CONTREVÉRITÉS

Des représentants patronaux s'épanchent dans la presse pour justifier le non respect des quotas d'embauche de personnes handicapées : celles-ci seraient moins diplômées que les autres ! Faux, s'insurge Pierre Lahalle Gravier, membre CFE-CGC du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) : «85 % des handicaps sont acquis après la période des études ; 85 % des travailleurs handicapés ne le sont pas à leur entrée dans le monde du travail». Ces assertions ne sont qu'un «habillage habile» pour «masquer l'impéritie des pouvoirs publics et l'inertie des entreprises à ce sujet».

www.cfecgc.org/handi

↳ Handicap

UNE CFE-CGC IMPLIQUÉE

La semaine du handicap a été l'occasion pour la CFE-CGC de rappeler que le taux de chômage des personnes handicapées est 2,5 fois supérieur au taux de l'ensemble de la population active. Hélas ! «la moitié des entreprises préfère cotiser à l'AGEFIPH plutôt que de faire l'effort de réflexion permettant l'insertion des personnes handicapées, même si 21 % des entreprises y parviennent». Elle dénonce le fait que, «pendant ce temps, l'État se défausse de ses obligations en transférant le poids financier à l'AGEFIPH dont ce n'est pas le rôle». Pour sa part, la CFE-CGC s'implique, par le biais d'informations et de formations notamment à l'égard des militants pour les armer dans leurs négociations à ce propos. Elle met également l'accent sur «les aidants» en mobilisant ses instances territoriales. Pour la CFE-CGC, «la promotion de l'emploi des personnes handicapées est un souci permanent à faire partager par les entreprises». (C^{qu}e de presse, 16.11.2010).

↳ Énergie

LA CFE-CGC REQUINQUE

La CFE-CGC des Industries électriques et gazières (IEG) - Carole Couvert en tête - et l'UNSA Énergie ont distribué plus de dix mille canettes de boissons énergétiques à l'entrée de onze sites EDF GDF en France, le 16 novembre. Une opération de communication pour redonner «de l'énergie aux salariés» après leur mobilisation contre la réforme de la retraite.

www.cfe-energies.com

↳ ArcelorMittal

EXTERNALISATION DOUTEUSE

La direction d'ArcelorMittal projette d'externaliser son infrastructure européenne, séduite par le dumping des sous-traitants retenus pour ce marché. La Métallurgie CFE-CGC interpelle la direction générale pour la mettre en garde contre le risque pris de dégradation de la qualité de service, donc de baisse de performance des usines du groupe. Elle propose un autre scénario qui conserverait l'infrastructure informatique au sein du groupe pour un même niveau de performance...

www.metallurgie-cfecgc.com

↳ Merial

COUP FOURRÉ ?

Merial (Sanofi-Aventis) est la première entreprise française et troisième mondiale dans sa spécialité, le traitement des maladies des animaux. Elle se voit soumise à une joint venture avec son principal concurrent ISP. Ce qui laisse craindre à la CFE-CGC des conséquences négatives sur l'emploi et la pérennité de sites en France. Des intérêts à court terme semblent être à l'origine de ce processus, estime le syndicat qui prédit des «troubles sociaux».

<http://cfecgcchimie.free.fr>

↳ Défense

MOUCHE ET VINAIGRE

La France et la Grande-Bretagne ont signé un accord «historique» de coopération en matière de défense. Très bien, juge le syndicat Aéronautique Espace Défense CFE-CGC. Mais cela ne doit pas cacher les problèmes : quid de l'Allemagne et sa politique de restriction ? Quid des contraintes économiques qui poussent les Anglais à se rapprocher ? Autrement dit, «on n'attire pas les mouches britanniques avec du vinaigre». La CFE-CGC n'oublie pas que ces trois pays ont promis pour les industries de défense «du sang, de la sueur et des larmes».

www.snctaa.fr

Le + santé
la protection santé

Consultez les tarifs et les conditions sur www.cfecgc.org

↳ Saint Gobain

ACCORD ANTISTRESS

Le 9 novembre, la CFE-CGC a signé l'accord de prévention du stress au travail dans le groupe Saint-Gobain. Il place le CHSCT, «instance essentielle» au centre d'un dispositif qui s'appuie sur des processus de diagnostic et des plans d'action mis en œuvre dans chaque filiale. Ces processus découleront d'une «approche scientifique permettant une mesure du stress la plus objective possible». L'accord donne une large place à la formation des membres de l'encadrement, du CHSCT et de la DRH. Pour la CFE-CGC du groupe, il s'agit d'un «outil» dont il faudra faire «bon usage».

<http://cfecgc-pam.org>



Débat CFE-CGC

autour des livres

«Le capitalisme idéal»

et «Les bobards économiques»

Maison de la CFE-CGC

mardi 14 décembre 2010

de 17h30 à 20h00

Réservation sur www.cfecgc.org



Rhône-Alpes

Colloque «Réseau syndical : des outils pour l'action et le développement»

15 décembre 2010

Domaine Lyon Saint-Joseph

Renseignements : 04 72 68 94 92

www.urra-cfecgc.org



Venez nombreux sur le stand de la CFE-CGC ERD, au salon Educatec-Educative, les 24,25,26 novembre à Paris Porte de Versailles...

- de profs
+ d'élèves
= des outices



Écoute et accompagnement psychologique des adhérents
CFE-CGC : 0800 715 555

La Lettre confédérale

publication de la Confédération française de l'encadrement CGC
59/63, rue du Rocher, 75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12 - Fax : 01 55 30 13 13

Directeur de la publication : Bernard Van Craeynest

Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka

Assistants : M. Texereau ; C. Escorza
Impression : STIPA

Commission paritaire : 1010 s 07570.

ISSN : 0753-0625

Abonnement : 123 €

<http://www.cfecgc.org> - presse@cfecgc.fr

